

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Strasbourg, le 29 décembre 2020

Dispositif de stationnement du Nouvel an

À l'occasion des fêtes de fin d'année, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg proposent des solutions de stationnement dans différents quartiers du territoire.

Au cours de l'année écoulée, un plan d'action « Nouvel an » a été développé en coordination avec les services de la Préfète, de la Procureure de la République, de la Direction Départementale de Sécurité Publique et des associations. Une des facettes de ce plan est la mise à disposition de parking pour les habitant·e·s.

Nadia Zourgui, adjointe à la maire en charge de la tranquillité publique et de la prévention de la délinquance, précise qu'« un arrêté municipal signé le 21 décembre 2020 met en place des interdictions exceptionnelles de stationnement dans plusieurs rues et zones d'habitation. Ces zones d'interdiction ont été élaborées suite à un bilan des incidents des années précédentes. En compensation de ces interdictions de stationnement, et pour préserver les véhicules du risque de vandalisme et d'incendie, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg mettent à disposition de tou-te-s les habitant·e·s des parking gratuits et gardiennés ».

Les parking concernés sont :

- quatre parking-relais (P+R) gratuits et gardiennés par deux agents pour chaque site, du 31 décembre à 15h au 2 janvier à 15h :
 - Baggersee (capacité maximale : 479 véhicules légers),
 - Elsau (252 véhicules légers),
 - Ducs d'Alsace (605 véhicules légers),
 - Hoenheim gare (726 véhicules légers).
- trois parking à Strasbourg, gratuits et gardiennés du 30 décembre à 15h au 2 janvier à 15h :
 - Zénith (P4 dans un premier temps),
 - Piscine de la Kibitzenau,
 - Jardin des Deux rives.
- celui du gymnase Lixenbuhl à Illkirch-Graffenstaden, gratuit et gardienné le 31 décembre
- celui du secteur Maria Callas à Lingolsheim

Pour toute information complémentaire, les habitant·e·s sont invité·e·s à contacter le 03 68 98 50 00.